

LA « BRIGANDE VENDÉENNE »

MORTE BARONNE D'EMPIRE

Xavier Maudet et Bernard Aumond

Cette dame était baronne. Le 18 décembre 1863, presque nonagénaire, elle rend son dernier souffle au manoir de Lhortholary, chez son petit-fils, Ernest de Beaune¹. La défunte est inhumée deux jours plus tard dans le cimetière de la commune de Montgibaud en Corrèze.

Agée de 87 ans, la veuve emporte dans son trépas bien des souvenirs, sans doute aussi de lourds et nombreux secrets. Car, si cette épouse du fameux préfet Texier-Olivier meurt baronne d'Empire sous Napoléon III, elle est née, sous le roi Louis XVI, au beau milieu de la campagne bressuiraise, à Chiché.

¹ Maire de Montgibaud sous la deuxième République, révoqué en 1851.

N° 15 L'AN mil huit cent soixante-trois, et le *vingt* du mois
 de *Décembre*. heure de *Midi* pardevant nous *curé*

Bisquet remplissant les fonctions d'officier public de
 l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs *Debeaux*
Arrest âgé de *quarante huit* ans, demeurant
 à *Mortolara* et *Beau Olivier Jules*
Jeanne Marie âgé de *soixante trois* ans, demeurant à *Mortolara*
 lesquels nous ont déclaré que *le vingt* à *neuf* heure
 du *matin* *Nichard* *Jeanne Beau* âgé
 de *quatrevingt sept* ans *veuf* *Jean*
Beau Olivier

est décédé en la maison *N° 10* *Debeaux* à *Mortolara*
 ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants *Signé* *avec nous* de ce requis après
 lecture faite *Beau*

J. Exp. Olivier *Debeaux*

Acte de décès de Jeanne-Marie Richard, décédée à l'âge de 87 ans le 18 décembre 1863.
 Arch. Dép. Corrèze, état civil.

Rien ne la prédestinait à connaître ce curieux destin.

Petite-fille de laboureurs, fille d'un marchand fermier², Jeanne-Marie³ Richard voit le jour le 6 juin 1776 à la Séguinière de Chiché⁴. Cette métairie est la maison de son grand-père maternel, le sieur Nicolas-René Beau. Les Beau sont des notables instruits⁵. En 1731, l'aïeul de Jeanne-Marie est

² Un fermier était le régisseur d'un domaine pour le compte d'un propriétaire le plus souvent domicilié dans une ville distante.

³ Nous retenons le prénom indiqué sur son acte de décès. Elle est aussi appelée Marie-Jeanne ou encore Marie-Anne (comme sa mère).

⁴ Voir en annexe la généalogie de Jeanne-Marie Richard.

⁵ Sans avoir établi pour le moment de lien formel, il n'est pas exclu que cette famille Beau de La Séguinière soit parente avec celle de l'épouse d'Adrien-Joseph Delouche, opposant farouche des commis d'Ancien régime, avec celle de Deschamps maire de Bressuire et celle du curé Jean-Jacques Aubin, procureur de la commune en 1790.

envoyé au collège de Poitiers pour ses études. Une grande-tante est mariée à un notaire de La Châtaigneraie, une autre à Louis Barbot de Châtillon-sur-Sèvre, sieur de la Petitière, commissaire-examineur en l'élection de Mauléon.

C'est à La Séguinière le 18 juillet 1775 que Joseph Richard et Marie-Anne Beau, les parents de la future baronne, se prennent pour époux. Mais l'acte de mariage le précise, ils sont « de Glenay de fait et de Luzay de droit ». Le château de Glenay est leur demeure mais pas leur propriété. Le père de la petite Jeanne-Marie en est alors le fermier général. En tant que régisseur du domaine de Glenay mais aussi des duchés de Richelieu et de Fronsac, le sieur Richard est un homme aisé. Voire riche.



Le château de Glenay (ici en cours de restauration) était la résidence de la famille Richard au XVIII^e siècle. *Crédit Carl Guillet 2021*

Une succession d'acquisitions à des montants très élevés interpelle.

Peut-être soucieux, comme la plupart des familles de la classe montante de l'époque, de se hisser dans l'échelle sociale, le père de famille

s'offre la châteltenie de Noirlieu. C'est le 18 janvier 1788 que « Joseph Richard acquit de Rangeard de la Charmoise⁶ pour 90 000 L la terre ci-devant châteltenie de Noirlieu lors affermée 3 000 L. Il fut payé 10 000 L et les parties prirent des engagements pour le surplus du prix » lit-on dans un mémoire⁷ rédigé par celui qui allait devenir le gendre de Joseph Richard. Cette terre de Noirlieu est gérée depuis des décennies par les Richardin. Ils vont devoir se mettre au service des Richard désormais.

Un an passe et Jean Richard, l'oncle, marchand de Saint-Varent, participe en mars à la réunion d'élection des députés du Tiers-Etat à Poitiers. Le temps des réformes séduit la quasi totalité de la population.

En avril 1789, un premier drame survient dans la famille. La mère de Joseph et de Jean Richard, Marie Sabion⁸, décède à Bressuire à l'âge de 66 ans. Six mois plus tard, Marie-Anne Beau, épouse de Joseph Richard meurt à son tour. Elle n'a que 42 ans et ne lui a donné qu'une enfant, Jeanne-Marie, la future baronne. Le sieur de Noirlieu qui vient tout juste d'acheter les terres de Pont-Courlay⁹ pour une somme très importante, 105 000 L, se retrouve seul avec sa fille de 13 ans. La série funeste ne s'arrête pas là. L'adolescente perd cette fois son père. Il meurt le 18 février 1790 à Glenay à seulement 39 ans. Nous ignorons tout des circonstances de sa mort.

Voici Jeanne-Marie Richard orpheline. A même pas 15 ans, la demoiselle se retrouve propulsée à la tête d'un domaine foncier et immobilier aussi important que difficile à gérer pour une adolescente sans grande expérience. Ses parents et grands-parents lui ont laissé une fortune. Outre une exploitation à Glenay et la maison noble de Noirlieu, elle possède

⁶ Pierre-Joseph Rangeard de la Charmoise, ancien capitaine d'infanterie demeurant à Tours.

⁷ Fonds Bonnineau, SLA (Société des sciences, lettres et arts) Cholet.

⁸ Assistent à son inhumation à Noirlieu le 28 avril 1789 ses fils Joseph et Jean, son gendre Jean Charles Richardin (1752-1808) époux de sa fille Marie-Jeanne, ainsi que le curé de Saint- Aubin-du-Plain, Louis Richardin (1753-1804), frère de Jean Charles.

⁹ Duplessis-Richelieu lui vend cette terre en septembre 1789 ainsi que deux métairies situées à Montigny moyennant la somme très importante de 105 000 livres. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 3 Q 22/32.

les terres de Pont-Courlay, elle a récupéré la Séguinière de Chiché et les terres de la Mothe-Beaumont. De quoi attiser les convoitises.

Sur qui la jeune demoiselle Richard peut-elle compter pour l'épauler et la guider vers les bons choix ? Plus âgée qu'elle, c'est sa tante Marie-Jeanne Richard, 34 ans, qui semble la prendre sous son aile. Elle est mariée depuis 1780 à un natif de Noirlieu, Jean Charles Richardin. Cet homme est la personne idoine pour gérer les affaires de la jeune héritière. Ils se connaissent ; il est le fermier général de la propriété familiale des Richard à Noirlieu. En 1790, on le trouve à Châtillon parmi les citoyens actifs chargés d'élire les membres du directoire du district. Il fait donc partie des notables de la région acquis aux idées nouvelles. Le frère de Richardin est curé à Saint-Aubin-du-Plain¹⁰. Du côté paternel, l'orpheline a un autre oncle, plus jeune que Richardin : Jean Richard, 28 ans. Tout juste marié il est installé à Saint-Varent, le berceau de la famille Richard.

Il reste difficile de trancher lequel des deux oncles s'occupe d'emblée des intérêts de la jeune femme au commencement de l'époque révolutionnaire. On l'apprend avec certitude à l'occasion d'un litige qui l'oppose à un de ses métayers, Jeanne-Marie Richard est accompagnée le 3 janvier 1793 devant le tribunal correctionnel de Bressuire non pas de son oncle Richardin mais de son autre parent, Jean Richard, marchand. Il est désigné comme curateur de la demanderesse. L'orpheline conteste alors les modalités de la fin de bail d'un de ses anciens métayers des terres de Pont Courlay. Les juges Gouraud¹¹, Ferchaud¹², Deschamps¹³ et Blactot¹⁴ doivent trancher. Après réflexion, ils rendent un jugement de Salomon qui renvoie dos à dos les deux parties.

Pour quelle raison l'oncle Richardin est-il absent à cette audience ?

En janvier 1793, le Bocage connaît depuis déjà trois ans une « fermentation », une agitation qui s'est déjà traduite par une première

¹⁰ A l'heure de prêter serment, Richardin refuse et devient curé réfractaire.

¹¹ Gouraud était notaire à Châtillon, il sera longtemps président du tribunal correctionnel.

¹² Ferchaud était notaire à Châtillon, il meurt en 1793.

¹³ Il s'agit d'un des fils du maire de Bressuire.

¹⁴ Il s'agit du fils de l'ancien subdélégué de l'Intendant de Poitiers.

insurrection en août 1792. Or, l'oncle Richardin s'est illustré lors de ces journées sanglantes en s'affichant aux côtés des insurgés.

Cette manifestation violente démarre dans le Moncoutantais le 19 août et vise spécifiquement les élus du Conseil général du département des Deux-Sèvres. Leurs maisons sont ciblées, pillées, brûlées. De Moncoutant, les manifestants se portent sur Cerizay, puis sur Châtillon-sur-Sèvre (Mauléon) où ils dévastent et incendient la maison du président du directoire des Deux-Sèvres, Jean-Baptiste Poupard¹⁵. Ils se portent ensuite sur Bressuire. C'est là que Richardin se fait remarquer. Le récit de ses exploits, maintes fois rapporté, est confus.

Devant une population bressuiraise bien déterminée à défendre la ville, les manifestants qui se pressent sous les murs de la ville, se font de plus en plus menaçants.

Des émissaires des insurgés sont finalement envoyés pour parlementer et négocier avec les autorités de la ville et les militaires. Ils s'appellent Cousseau, Bourgeois et Richardin. La discussion tourne court.

L'historien Bélisaire Ledain rapporte¹⁶ que Richardin serait entré dans la ville avec Cousseau et de Feu¹⁷ pour négocier avec les patriotes. Le fermier de Noirlieu aurait finalement quitté les lieux et baissé son pantalon pour montrer son derrière aux gardes nationaux. Si ce geste n'est pas avéré¹⁸, la réputation du bonhomme est faite. Richardin devient un paria, un insurgé, un opposant à la Constitution et donc un rebelle. Le rôle assigné

¹⁵ Xavier MAUDET, *La Révolution française à Châtillon-sur-Sèvre*, Ed. Claude Le Mastin, 2018

¹⁶ Bélisaire LEDAIN, *Histoire de la ville de Bressuire*, 1880, 534 p.

¹⁷ S'il ne fait aucun doute que Cousseau est mort en 1792, nous n'avons pas retrouvé la trace du décès de Bourgeois de Feu. Paul Bourgeois, de Breuil-Chaussée, s'illustre parmi les rebelles plusieurs mois après ces événements de 1792. Xavier MAUDET, *Les guerres de Vendée à Châtillon-sur-Sèvre*, Ed. Claude Le Mastin, 2019

¹⁸ Il est néanmoins intéressant de voir que la mémoire collective perpétue cette tradition. Elle montre un homme finalement aussi peu courageux vis-à-vis des patriotes que peu respecté par les contre-révolutionnaires. Voir Hilaire-Alexandre BRIQUET, *Histoire de la ville de Niort*, tome 2, p. 25 et Bélisaire LEDAIN, *Histoire de Bressuire*, *op.cit.*, à ce sujet.

par les autorités à Jean Charles Richardin à partir de cette date est bel et bien celui de brigand. Il devient dès lors difficile pour lui de vaquer normalement à ses affaires. Ce qui peut expliquer son absence devant le tribunal correctionnel en janvier 1793 et la présence de l'autre oncle, Jean Richard, au côté de Jeanne-Marie Richard.

Trois mois après ces audiences au tribunal, la région se soulève à nouveau. Cette fois, l'embrassement est général et s'ancre solidement. Le bocage, très affecté par les événements survenus en août 1792, ne prend pas tout de suite part à la révolte. C'est en mai que l'ancienne capitale administrative de la région, Châtillon-sur-Sèvre, est conquise par les rebelles. Ils en font logiquement leur siège dans la continuité de l'organisation administrative d'Ancien régime¹⁹. Ils installent un Conseil supérieur chargé de faire respecter leurs décisions.

Nous ignorons ce que fait l'orpheline de Noirlieu pendant toute la période de trouble. Nous n'avons pas la trace de sa fuite alors que Bressuire connaît une première évacuation de son administration en mars 1793.

La tradition rapporte que Richardin « la pressoit souvent de venir chez lui, la menaçant que si elle n'y venait pas, les patriotes brûleraient sa maison, et qu'il ne ferait pas ses affaires²⁰ ».

Ce qui semble acquis, c'est qu'influencée par sa tante Marie-Jeanne, épouse Richardin, elle est embarquée de gré ou de force dans l'épopée tragique de la virée de Galerne. Nous sommes fin octobre 1793 et la vie déjà éprouvée de la jeune femme de 17 ans va basculer dans l'horreur.

Le long cortège de soldats royalistes, de vieillards, de femmes, d'enfants s'étire depuis la Loire, franchie sans trop de dommages jusqu'aux villes d'Anjou, de la Sarthe, etc. Les « puants » comme ils sont appelés par les citadins des villes traversées, portent sur eux la faim, toute la misère du monde et bien des germes pathogènes, le typhus et la gale notamment. Ils

¹⁹ Châtillon était le siège d'une élection qui s'étendait sur tout le nord de la future Vendée jusqu'à Palluau, 100 km plus à l'Ouest.

²⁰ FURLAUD, *Notice biographique sur M. L. Texier-Olivier, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents*, Limoges, 1849.

sont surtout suivis et harcelés en permanence par les troupes républicaines, conduites entre autres, par Westermann. Les morts se comptent par centaines, par milliers. Cette virée est un long cortège de morts diverses et atroces. La maladie, la famine, l'épuisement, la fatigue, le sabre, l'abandon, les balles tuent plus que tout système administratif organisé.

Si l'on s'en tient aux dates, c'est dans ce contexte que le rebelle Jean Charles Richardin, conçoit un enfant avec son épouse, Marie-Jeanne Richard. Neuf mois plus tard, de retour vivante à Noirlieu avec son mari, elle enfante le 9 septembre 1795 d'un petit garçon, Jean Charles. Un autre enfant, Louis Elie, voit le jour deux ans plus tard, à Noirlieu également. Cette fois, la déclaration de naissance a lieu devant l'agent national, Jacques Denais.

L'ancien régisseur, Jean Charles Richardin, a repris normalement ses activités dans une période politique pourtant on ne peut plus troublée et changeante, faite de règlements de comptes et de dénonciations. Certes, Robespierre est tombé et avec lui le régime que l'on qualifiera de Terreur.

La plus grande confusion entoure le fermier de Noirlieu. Car si on se fie au témoignage de Jeanne-Marie Richard, son oncle Richardin serait mort à la déroute du Mans ainsi que son épouse. Or, nous venons de le voir, ce n'est pas le cas. Après-guerre, Richardin est bien vivant. Finalement, est-il brigand ou paisible métayer ?

Dans une lettre du 27 février 1798, le Niortais Lecointe-Puyraveau soupçonne plusieurs insurgés amnistiés de fomenter de nouveaux troubles dans le nord du département. Citant le rapport du commissaire du canton de La Chapelle-Saint-Laurent, il accuse, entre autres, Richardin, « l'un des chefs des premiers attroupements au château de Noirlieu à deux lieues de Bressuire. C'est un homme très dangereux ; il a quelques talents ; il est riche et a le plus grand ascendant sur la commune et autres circonvoisins²¹ ».

Pourtant, quatre ans plus tard, la famille de Jean Charles Richardin est la cible des vengeances non pas républicaines mais vendéennes ! C'est le

²¹ Arch. Nat., F7 3690/1-17.

mémoire²² de leur avocat, le républicain thouarsais Jounault qui l'atteste. Cet homme de loi rapporte qu'une rixe entre jeunes a été échafaudée par d'anciens brigands de la « bande à Vergnaud » composée d'ex-combattants vendéens sévissant après la guerre dans la région.

« La bonne tenue de ses enfants [Richardin] et de ceux d'un autre père de famille également intéressant ont excité la jalousie et la haine de plusieurs êtres immoraux, qui après s'être conduits comme de vrais brigands pendant la Guerre de la Vendée, ont pour la plupart continué le même métier dans la bande Vergnaud et dans les hordes qui ont si longtemps désolé nos contrées. Après la pacification, ces individus, qui depuis les dispersions de ces hordes, ont repris leur ancien métier de domestiques à Noirliu et dans les communes voisines, ne peuvent se défaire de l'habitude où ils étaient de donner le ton et de se faire craindre avant le rétablissement de l'ordre. Ils ne parlent que de maltraiter et d'assommer tous ceux qui leur déplaisent ou qui refusent de s'associer à leurs orgies. C'est par l'effet de cette conduite perverse et perturbatrice que les mêmes individus préméditèrent entre eux un rassemblement au bourg de Noirliu un jour de dimanche pour attaquer et maltraiter les enfants Richardin et quelques autres jeunes propriétaires et cultivateurs du même lieu. »

Pour mieux défendre ses clients, Jounault rappelle²³ que

« le citoyen Richardin fut toujours un homme probe, et un cultivateur intéressant pour la société. Si des circonstances de localité et son opinion religieuse l'entraînèrent dans la guerre de la Vendée, il n'y exerça jamais aucun acte de brigandage ou de cruauté, uniquement occupé des moyens de se sauver d'un endroit à l'autre avec sa femme et ses enfants. Il ne dévia jamais du sentier de la vertu et de la moralité. Ce fut en un mot un de ces hommes que la société avait intérêt de rattacher à elle par la pacification. Sa conduite ultérieure a pleinement justifié cette vérité. Rentré à cette heureuse époque dans la ferme générale de la terre de Noirliu après avoir perdu plus de 60 000 livres par l'incendie et la dévastation, il ne (pensa) et ne s'occupa plus qu'à remettre cette ferme en cultures, à réparer ses pertes tant par le moyen que par le lieu d'un commerce de bestiaux et à former ses enfants à l'habitude du travail et à la pratique de la vertu. »

²² Fonds Bonneau, SLA Cholet.

²³ Thouars, 7 floréal an 10 (27 avril 1802),

Jean Charles Richardin dont on ne sait finalement s'il est un « homme très dangereux » ou « un homme probe » ne décède pas au Mans en 1793, pas plus que son épouse. Il rend son dernier souffle le 2 mai 1808 à l'âge de 56 ans, dans sa métairie de Nueil-les-Aubiers.

Mais alors quel oncle accompagne l'orpheline et trépassé au Mans si tant est que la jeune femme rapporte bien la vérité ? Il est difficile d'y voir clair. La famille des Richardin, régisseur de la terre de Noirlieu, est si bien implantée en ce lieu depuis au moins 1726²⁴, que l'on compte pas moins de quatre mariages Richardin pour la seule année 1748. Dans la parentèle, outre le curé de Saint-Aubin-du-Plain et Jean Charles, il existe un autre oncle, Antoine Benoist, fermier général de La Rochejaquelein à Voultegon qui meurt en novembre 1795. Il possédait la maison Le Dauphin à Noirlieu.

L'indice qui nous met sur la piste de l'oncle Jean Charles est son fils Joseph. Né en 1783 à Noirlieu, on sait qu'il passe la Loire en octobre 1793. Agé de seulement dix ans, on peut penser qu'il n'est pas seul. La jeune orpheline a pu mentir par ignorance du destin de ses proches ou par omission, pour les protéger.

Quoi qu'il en soit, Jeanne-Marie, fin 1793, ne connaît pas le même sort que la plupart de ses coreligionnaires de la virée de Galerne. Sa fuite est stoppée net au Mans où la jeune femme est arrêtée et emprisonnée. Conduite à Tours, elle y est jugée pour sa participation à la révolte. Comme pour tous les rebelles, ses biens de la maison de Glenay sont saisis et vendus le 10 décembre 1793. La demoiselle Richard affirme lors de son procès avoir été entraînée dans la virée de Galerne avec les rebelles de la Vendée par son oncle Richardin et sa tante.

Mais alors qu'elle devrait subir le sort réservé en pareil cas à toutes les « brigandes de la Vendée », c'est-à-dire la mort, Jeanne-Marie Richard est acquittée par la commission militaire présidée par Jean-Nicolas Bouilly le 16 mars 1794. Elle doit son élargissement aux témoignages bienveillants transmis par la municipalité de Glenay et à ceux de ses anciens serviteurs.

²⁴ Jacques Richardin épouse Marie Hucault en 1726 à Noirlieu. Il se remarie à Marie Aubry en 1748 en même temps que sa sœur Françoise (avec Louis Ribert), Jacques (avec Joseph Brossard ?) et Marie-Madeleine (avec Louis-Charles Jaudonnet).

On dit aussi que Bouilly avait tissé des amitiés politiques avec un certain Texier-Olivier, « un révolutionnaire de la plus belle eau », manifestement tombé sous le charme de la riche orpheline de Chiché.

Louis Texier-Olivier est né à Reignac-sur-Indre, le 3 avril 1764, de Louis-François, « receveur au château de Reignac » et de Louise-Renée Hubert. A la Révolution, Louis Texier-Olivier est clerk de procureur à Paris.

Il s'installe à Tours en septembre 1789 et devient « défenseur officieux ». Louis Texier-Olivier est également nommé secrétaire de la Société des Amis de la Constitution.

C'est en 1792 qu'il prend une part active à la vie publique tourangelle. Le 5 juillet, il devient membre du Bureau de conciliation, et, le 12 septembre, il est élu administrateur du Département d'Indre-et-Loire. Quelques mois plus tard, il croise le chemin de la Vendéenne Jeanne-Marie Richard.

« Prise après la bataille du Mans et traduite à la commission militaire de Tours, sa jeunesse, son inexpérience et les autres circonstances qui l'avaient forcée de rester parmi les Vendéens inspirèrent tant d'intérêt qu'elle échappât à la hache révolutionnaire », écrit dans un mémoire Texier-Olivier²⁵. »



Portrait de Louis Texier-Olivier, époux de Jeanne-Marie Richard.

Sauvée de l'échafaud mi-mars, la Vendéenne épouse cet homme politique trois mois plus tard, le 4 juin 1794 à Tours. Elle est âgée de 18 ans, son mari républicain administrateur du département d'Indre-et-Loire en a

²⁵ Fonds Bonnineau, SLA Cholet.

douze de plus. Malheureusement, la valse de l'amour tourne court. Sur ordre cette fois de Sénar²⁶, ennemi politique et viscéral de Texier-Olivier (qu'il a d'ailleurs fait incarcérer quelques mois plus tôt), Jeanne-Marie Richard est de nouveau arrêtée et emprisonnée.

Elle est « mise au secret, traînée à Paris, enchaînée dans un chariot découvert, souffrant du supplice de l'ardent soleil d'été et enfin jetée dans une geôle où elle n'évitera la guillotine que de justesse²⁷ ».

Son dossier a disparu. Nous ne connaissons donc pas le détail de cette seconde accusation à l'exception de ce qu'en dit Gabriel-Jérôme Sénar dans un rapport :

« La fille Richard trouvée à La Flèche à la suite des rebelles, fut aussi acquittée, par un jugement du 26 ventôse, différant de beaucoup, de la procédure. Dans les chefs d'accusation, l'on a omis celui d'avoir, sans contrainte, crié : "vive le roi", ce que constatent les interrogatoires tenus à la Flèche. On l'excuse d'avoir suivi les rebelles, comme contrainte, lorsqu'il résulte, dans ses interrogatoires, que rien ne l'y a forcée, et qu'elle a quitté volontairement son domicile pour aller dans une autre commune, trouver son oncle qui en était un chef, sans dire quelle affaire l'appelait auprès de son oncle. Les rebelles n'y étaient pas, elle n'a pu y être contrainte. S'ils y étaient, elle ne devait pas y aller. Il résulte de son interrogatoire, qu'elle s'y fit conduire par une domestique qu'elle renvoyât. Elle eût pu revenir comme elle. D'ailleurs, les femmes ne les suivaient que pour ne pas être exposées derrière eux. Elle demeurait dans une commune où ils n'étaient pas encore allés.

Elle passa avec eux la Loire ; elle perdit²⁸ son oncle et sa tante, à la défaite, au Mans ; elle se cacha, et le repentir était sans doute l'effet de la crainte. Elle s'associa avec un officier qui la fit passer pour sa femme, qui la menait partout avec lui, tant à Angers qu'à Saumur, et couchant avec elle. Alors elle eût pu se mettre sous la protection de la loi, y trouver un asile, s'adresser aux autorités constituées. Mais, au contraire, elle le quitta,

²⁶ Gabriel-Jérôme Sénar épouse Marie-Louise Antoinette David en 1790 et en divorce deux ans plus tard. Le beau-frère de Sénar, Louis-Joseph-Antoine David (1764-1833), commissaires des guerres, a séjourné, pensons-nous, dans le Bocage au début de l'année 1794.

²⁷ Albert PHILIPPON, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1945, p. 155.

²⁸ Au sens où elle ignore ce qu'ils sont devenus.

retourna vers les rebelles, du côté de la Flèche. Elle y fut arrêtée, avec un nommé Cartier, rebelle qu'elle avait pris pour nouveau camarade. Si elle n'eût eu intention de suivre les rebelles, elle pouvait, alors qu'elle était séparée de son oncle, retourner chez elle, en sa demeure, dont le passage n'était pas intercepté.

C'est ici que l'intention est bien démontrée ; aussi l'on a eu soin d'omettre ce fait dans le jugement. On jugea de suite Cartier, son complice ; mais jeune et jolie et riche de 600 000 livres, elle trouva des spéculateurs qui ne négligèrent rien, et pour mieux réussir, on retarda son jugement ; on disjoignit la cause ; les juges de cette commission, et notamment Bassereau, allaient la nuit dans sa chambre, faisaient sortir la femme Bordier, détenue avec elle, et elle répétait souvent qu'elle aimait bien son petit Bassereau, ce que constate le procès-verbal des commissaires du district, du 13 Germinal. [...] Elle se maria depuis à un intrigant, membre du département, qui, avant son mariage, fut trouvé à dîner, avec elle, chez le conspirateur Soreau, lors de son arrestation. Le fait est à la connaissance des agents du comité²⁹. »

Bien que les charges portées par Sénar soient extrêmement lourdes (mais sont-elles vraiment fondées ?), l'épouse de Texier-Olivier, par arrêté du Comité de Sûreté générale du 16 thermidor an 2 (3 août 1794), recouvre sa liberté. Cette fois définitivement. Elle rejoint son mari, Texier-Olivier qui ne perd alors pas un instant.

« Dès que celui-ci prit connaissance de l'état des biens et de la fortune de son épouse, il sentit qu'il pouvait sauver quelques débris de cette fortune, jadis si brillante, en profitant des circonstances favorables où il se trouvait, c'est-à-dire de la faculté de payer en papier monnaie les dettes dont elle était grevée³⁰. »

On l'a dit, les parents de Jeanne-Marie Richard lui ont laissé une petite fortune mais surtout de grosses dettes. La châtellenie de Noirlieu « a éprouvé une diminution considérable par la suppression des droits féodaux » explique Texier-Olivier à l'heure de faire valoir les droits du jeune couple.

²⁹ SENAR, *Les Brigands de la Vendée en évidence*, brumaire an III, In-8°, 83 pages

³⁰ Mémoire de Texier-Olivier, Fonds Bonineau, SLA, Cholet.

« Elle a subi l'incendie à la dévastation pendant la guerre de la Vendée et on n'a pu l'affermier depuis que 2 000 L par un bail qui a encore 5 ans à courir. [...] Deux autres terres ci-devant châtelainie et plusieurs autres domaines qu'elle possédait et qui avaient aussi beaucoup perdu par la suppression des droits féodaux, furent également incendiés et dévastés pendant cette guerre, ses bestiaux, ses grains furent enlevés, ses bois furent vendus, ses fourrages, ses papiers et tout son mobilier furent brûlés, en un mot elle perdit plus de 200 000 L en mobilier seulement. »

Le préjudice constaté est considérable quand on sait qu'une métairie pouvait valoir 4 000 L à l'achat avant-guerre.

« Dans cet état de choses le citoyen Texier et son épouse vendirent en papier une terre qui avait coûté plus de 30 000 L numéraires au père de cette dernière, une maison et une métairie qui lui en avait coûté plus de 15 000 L, deux autres métairies, des prés, des bois, etc. et avec le prix de la vente réuni, ils se mirent en devoir de payer leurs créanciers. Plusieurs reçurent purement et simplement. Mais il n'en fut pas ainsi de Rangeard de la Charmoise, il fallut en venir avec lui à des formalités judiciaires³¹. »

Ainsi, Texier-Olivier a maille à partir avec l'ancien propriétaire de la châtelainie de Noirlieu. Il lui faudra verser à Rangeard de la Charmoise la coquette somme de 92 000 L pour clore ce chapitre. Le couple finira par revendre cette possession dès l'année 1800 à la famille Richeteau de Villejame.

Après la chute de Robespierre, Texier-Olivier reste administrateur d'Indre-et-Loire jusqu'en décembre 1795. Il devient commissaire du Pouvoir exécutif auprès de l'administration du département d'Indre-et-Loire. On le croise comme commissaire des guerres à Cholet en l'an 5 (1797). Élu au Conseil des Cinq Cents, le 13 avril 1798, il est choisi comme secrétaire de cette assemblée.

Le 2 mars 1800, il est nommé par Bonaparte préfet des Basses-Alpes puis préfet de la Haute-Vienne de 1802 à 1814. Baron d'Empire, il devient membre de la Légion d'honneur. Révoqué à la première Restauration, il joue un rôle de premier plan pendant les Cent Jours. Disparaissant de la scène

³¹ *Op. cit.*

politique en 1815, il meurt à Lhortholary-Mongibaud (Corrèze), le 23 juillet 1849, dans sa quatre-vingt-sixième année.

A photograph of a document showing two handwritten signatures in cursive. The first signature reads 'marie Jeanne richard' and the second reads 'L. Texier Olivier'. Below the signatures is a large, stylized flourish consisting of several overlapping loops.

Signatures autographes de Marie-Jeanne Richard et de Louis Texier-Olivier le jour de leur mariage le 4 juin 1794 à Tours.
Arch. Dép. Indre-et-Loire, état civil, Tours

Sa petite vendéenne de femme, née dans une famille acquise aux idées nouvelles, « chouanne impénitente³² » par tradition, baronne par relations, lui survit. Elle meurt le 18 décembre 1863 et est inhumée à Mongibaud.

³² *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, volumes 92-95, p.214.

Annexe : Arbre généalogique de Jeanne-Marie RIC

